

Info - Une bonne nouvelle pour la Fraternité Saint-Pie X

Author : Jean-Marie Vaas

Categories : [Brèves](#), [Eglise universelle](#)

Date : 28 juin 2016



Comme l'indique ce communiqué de presse épiscopal traduit par [Tradinews](#), l'évêque de Ratisbonne considère que les ordinations sacerdotales qui auront lieu dans le séminaire de la Fraternité Saint-Pie X (FSSPX), à Zaitzkofen (Allemagne), *"ne présentent aucun danger, à l'heure actuelle."* Même si l'évêque estime que les ordinations ne sont pas licites du point de vue canonique et qu'elles *"ne traduisent pas non plus une reconnaissance implicite de la licéité du sacre de l'évêque de la Fraternité qui officie"*, il considère qu'elles *"sont simplement tolérées et acceptées, sans sanction."* En effet, *"cela résulte d'une concession que le Saint Siège accorde sans contrepartie, en vue du rapprochement espéré de la Fraternité, après un temps de réflexion intense et d'examen."* Les évêques allemands sont plutôt réputés pour leur capacité à aimer trouver des chicanes avec la FSSPX, en dénonçant sa situation. Ils insistent volontiers sur son irrégularité, n'hésitant pas à employer des accents fort pré-conciliaires. Un ton nouveau ? La conséquence d'un certain "effet" François qui n'existe pas que pour les questions relatives aux divorcés dits remariés ?

L'évêque de Ratisbonne se félicite de toute initiative visant à surmonter un schisme, au rapprochement des groupes séparés de l'Église catholique et donc à retrouver l'unité visible de l'Église.

Les ordinations qui ont été annoncées pour le 2 juillet à Zaitzkofen, comme l'explique le secrétaire de la Commission pontificale Ecclesia Dei Mgr Pozzo, ne présentent aucun danger, à l'heure actuelle. Il ne résulte cependant pas qu'elles soient licites du point de vue canonique, ce n'est pas non plus une reconnaissance implicite de la licéité du sacre de l'évêque de la Fraternité qui officie.

Les ordinations sont simplement tolérées et acceptées, sans sanction. Cela résulte d'une concession que le Saint Siège accorde sans contrepartie, en vue du rapprochement espéré de la Fraternité, après un temps de réflexion intense et d'examen. Le critère pour la reconnaissance de la Fraternité est et reste la pleine acceptation de l'autorité du Concile Vatican II et tous ses documents (liberté religieuse, l'œcuménisme, *etc.*).

Source : [Tradinews](#).